Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20261028-D2026_54-DE

Département des
COTES D'ARMOR
COMMUNE DE LANNEBERT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU 28 OCTOBRE 2026

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 11
En exercice : 11 — Date de la convocation : 23 octobre 2026
Qui ont pris part à la délibération : 09 — Date d'affichage : 23 octobre 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt-huit octobre, à dix-neuf heures, le conseil municipal de LANNEBERT, légalement convoqué, s'est réuni au siège de la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur GEFFROY Jean-Michel, Maire.

Présents : MM GEFFROY Jean-Michel, FAVEREAU Roger, TRAVIGNET Jean-François, ROUTHIER Serge, BERGERAT Michel
Mmes LE DUC Maude, DUDAL Géraldine, MORVAN Enora, BETRANCOURT Sandrine
Absents excusés : Mmes LE CALVEZ Laëtitia et LEGIS Véronyck
Procuration :
Secrétaire de séance : M TRAVIGNET Jean-François

D2026/54 : DEVIS CARTOGRAPHIE

M le Maire présente les devis proposés par Breizh mapping afin de cartographier la commune, c'est un logiciel dédié installé sur l'ordinateur. Il propose deux formules

- « Pack complet » comprenant la cartographie de la voirie, des eaux pluviales, du cimetière, des bâtiments, et des espaces verts.
Devis n° 745 : 2374.80€ TTC

- « socle de base » comprenant uniquement la cartographie de la voirie et du cimetière
Devis n° 744 : 2517.60€ TTC

Si besoin, pour le cimetière, l'entreprise pourra intervenir à la demi-journée pour saisir les données.

À partir de la deuxième année, il s'agira de payer des abonnements annuels correspondant à chacune des formules :
• soit le pack complet (Devis n° 747) : 1378.80€ TTC
• soit uniquement les modules Voirie et Cimetière (Devis n° 746) : 762€ TTC

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

VALIDE le devis n° 744 de l'entreprise breizh mapping comprenant le socle de base, voirie et cimetière pour un montant de 2517.60€ TTC.

Délibération rendue
Exécutoire par transmission
A la Préfecture le :
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

Fait et délibéré à LANNEBERT
les, jour, mois et an que dessus.
POUR EXTRAIT CONFORME,
Le Maire :
Jean-Michel GEFFROY

MAIRIE DE LANNEBERT (Côtes d'Armor)

Envoyé en préfecture le 10/11/2026
Reçu en préfecture le 10/11/2026
Publié le
ID : 022-212201123-20261028-D2026_54-DE

Le secrétaire de séance :



Le secrétaire de séance :

